Audiovisuel et information : protection des mineurs et de la dignité humaine. Suivi du Livre vert

1997/0329(CNS) - 13/05/1998 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Philip WHITEHEAD (PSE, RU) sur la protection des mineurs dans l'audiovisuel et l'information, le Parlement européen approuve la recommandation telle que proposée par la Commission mais demande la mise au point d'instruments communs et notamment une labélisation commune des orientations afin de faciliter l'identification transfrontalière du contenu illégal et préjudiciable de l'information. Soulignant que le développement de l'industrie de l'audiovisuel et de l'information passe par l'exercice effectif de la protection des mineurs, il se prononce pour un renforcement de la coopération au niveau européen en vue de mettre au point des instruments et des services nouveau dans ce domaine. La coopération doit également être renforcée avec les pays tiers, en particulier avec les pays candidats à l'Union. Afin de garantir un niveau élevé de protection de l'intérêt général, il demande le renforcement de la définition d'une approche éthique commune de la société de l'information. A cet égard, le Parlement se prononce pour un examen systématique des différents cadres d'autorégulation et de leur efficacité au regard de l'objectif de protection des mineurs et de la dignité humaine. Il demande également que l'on organise des consultations régulières avec les Etats membres et que soit présenté un rapport d'évaluation au Parlement européen et au Conseil dans un délai de deux ans. Ce rapport comportera entre autres une évaluation de l'opportunité d'une action réglementaire.